

Emplois aidés : attention danger !

Guillaume Duval et Marc Chevallier, *Alternatives économiques*, 11 août 2017

Avec le retour précipité à la semaine de 4 jours à l'école, le gouvernement devrait déjà mettre en route à la rentrée un plan social géant qui ne dit pas son nom dans le secteur de l'animation périscolaire. Mais il entend aussi limiter à 110 000 le nombre de contrats aidés pour le deuxième semestre de 2017, soit une chute de 40 % par rapport aux six premiers mois de l'année et une division par deux par rapport au deuxième semestre de 2016. Un nouveau coup de frein est à prévoir dans le budget 2018.

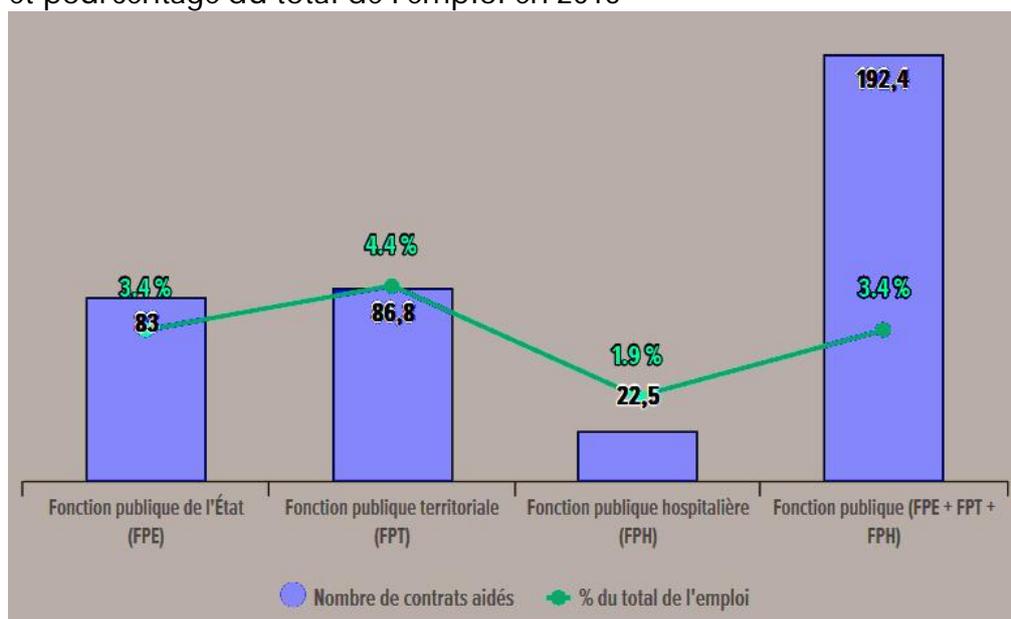
Dès son arrivée au ministère du travail, Muriel Pénicaud avait affiché son intention de revoir la politique des emplois aidés. Mercredi 9 août, lors de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, elle a critiqué tout à la fois leur coût et leur efficacité pour lutter contre le chômage et servir de tremplin pour l'insertion.

Les contrats aidés font sortir du fond de la file d'attente de Pôle Emploi des personnes qui n'auraient guère de chance de trouver un emploi

On peut certes discuter leur efficacité pour contribuer à ramener les chômeurs sur le marché du travail, même si elle n'est pas si mauvaise qu'on le dit souvent : non pas qu'ils permettraient réellement de créer des emplois supplémentaires, mais ils contribuent indéniablement à faire sortir du fond de la file d'attente de Pôle Emploi des personnes qui sans eux n'auraient guère de chance de trouver un emploi. En particulier, [les premiers retours sur le dispositif des emplois d'avenir](#), mis en place sous le précédent quinquennat à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dépourvus de tout diplôme ou qualification, s'avèrent positifs.

[Les services publics fonctionnent avec beaucoup de contrats aidés](#)

Nombre de contrats aidés dans le secteur public
et pourcentage du total de l'emploi en 2015



Source : Insee

En tout état de cause ces emplois aidés jouent aussi actuellement un rôle majeur dans le fonctionnement de très nombreuses associations et de beaucoup de services publics. Et en particulier à l'école où notamment la plupart des personnes chargées d'accompagner les enfants handicapés sont actuellement embauchées sous ce statut.

Coup dur pour les associations

[Selon les informations de notre confrère *Les Echos*](#), c'est d'abord le secteur marchand, où les effets d'aubaine de ces contrats sont souvent dénoncés, qui devra se serrer la ceinture : aucun nouveau contrat n'est prévu pour le second semestre. Dans le secteur non marchand, les contrats aidés devraient être réservés prioritairement à l'éducation nationale et à la police. Rien n'est dit concernant le secteur associatif, pour lequel ils constituent pourtant souvent une contribution vitale à leur activité.

Diviser par deux les emplois aidés ? Pourquoi pas, mais à condition d'augmenter à due concurrence les subventions au secteur associatif et de créer les emplois statutaires en nombre correspondant dans le secteur public. A défaut, il faut s'attendre non seulement à des difficultés sociales significatives supplémentaires du côté du chômage, mais aussi à la faillite de nombreuses structures associatives et à une dégradation sensible de la qualité de beaucoup de services publics...